

Job-René Ngapeth : le parcours d'un nationaliste pendant la Guerre d'Indépendance (1948-1971)

Paho Nya Félicité*

pp.153-168

Introduction

Après la deuxième guerre mondiale, un grand vent de libération qui proclame « l'Afrique aux africains ! » (Mveng, 1985 : 180) s'est levé sur le continent noir. C'est donc dans ce contexte de décolonisation que plusieurs africains dont les camerounais mettront sur pieds des facteurs internes de libération parmi lesquels les mouvements nationalistes. Ainsi, pour mieux cerner le parcours du nationaliste Job-René Ngapeth, il serait judicieux de définir certains concepts clés de notre étude. Alors le terme nationalisme apparut à la fin du 18^{ième} siècle tente à légitimer l'existence d'un Etat-nation pour chaque peuple définit par des caractéristiques propres et communes à ses membres comme une langue, des traditions historiques et cultures politiques. Ce terme désigne aussi, des mouvements politiques déclarant vouloir exalter une nation sous toutes ses formes. C'est ainsi que Ernest Gellner (1989 : 105) et Benedict Anderson (1996 : 57) considèrent le nationalisme comme une idéologie, quant à Eric Hobsbawm (2001 : 36) il considère les idées nationalistes comme un équilibre entre Nation-Etat –peuple. Cette deuxième variante sied à notre étude, car, le nationalisme prend ici la forme de libération qui, s'appuyant sur un principe d'égalité rejette la domination des puissances étrangère et lutte pour l'indépendance nationale qui entre dans l'intérêt des peuples. Il apparaît donc à la fin du 19^{ième} siècle et recrute ses militants dans les classes ouvrières (Noiriel, 2009 : 162), et, c'est dans cette perspective que le mot nationaliste a un sens, car il qualifie un individu qui place la nation au-dessus de tout, dans sa manière de penser. Il met en valeur le sentiment à une culture, une langue une religion commune, ou un patrimoine commun. Cette période charnière de l'histoire du Cameroun est consignée par plusieurs écrivains. Dans les ouvrages, certains parlent du nationalisme camerounais d'une manière générale, on peut relever des auteurs comme Abel Eyinga (1991 : 30), Joseph Richard (1986 : 205), Georges Chaffard (1965 : 193), Théodore Ateba Yéné (1984 : 44), Jean-François Bayart (1985 : 344), Mesmin Kanguelieu Tchouake (2003 : 57) par contre, d'autres comme, Comarin (1992 : 8-9), Fabien Kangué Ewane (2000 : 50), Wang Sonné (1989 : 9) présentent le parcours de certains nationalistes. Cependant, des nationalistes comme Job-René Ngapeth ont été oublié dans l'historiographie camerounaise de la colonisation. Notre problématique s'adosse sur deux questions fondamentales à savoir : quel fut le parcours de Job-René Ngapeth dans le

 <https://doi.org/10.21747/0874-2375/afr43a14>

* Université de Yaoundé I.

mouvement nationaliste camerounais notamment dans la période de la guerre cachée ? y a-t-il eu rupture ou continuité de son apport dans la guerre d'indépendance du Cameroun aux cotés de l'UPC ?

Ainsi, différentes sources orales, écrites, iconographiques, numériques nous ont permis de mettre sur pied ce travail, c'est ainsi que les méthodes d'analyse du contenu et de la recherche-action basées sur une posture épistémologique interprétativiste, constructiviste et chronologique nous ont permis de faire une restitution chronologique et diachronique des faits. Les résultats auxquels nous sommes parvenus montrent que Job-René Ngapeth a apporté sa modeste contribution au début de la guerre de l'indépendance mais il y a eu rupture à partir de la fin d'année 1956 voire 1957. Cette contribution à la guerre d'indépendance a été mitigée. Ainsi, nous présenterons dans un premier temps la biographie de Job-René Ngapeth (I) et dans un second son parcours dans la mouvance de la lutte de libération du Cameroun de 1956 à 1971 (II).

1. Job-René Ngapeth : naissance, parcours scolaire et vie professionnelle et familiale

1.1. Naissance, parcours scolaire et vie familiale

Né le 23 Septembre 1923 à Bandiangseu¹ dans le département du NDE arrondissement de Bangangté, Monsieur Job-René Ngapeth est après le décès de son frère Monsieur Mvaleu Simon, fils unique de Nyawa Josué, catéchiste protestant, et de Mejoussi Marie ménagère et commerçante. Il quitte très précocement ses parents pour vivre chez un ami de son père où il acquiert très vite le sens de responsabilité et le combat contre l'injustice, puisqu'installé à l'âge de cinq ans chez l'ami de son père, il n'eut pas les mêmes faveurs que les enfants du même âge de la famille d'accueil.

Il commence le cycle primaire à l'école protestante de « Mbo » situé à Bandjoun et le termine à Foumban en 1939 où il obtint le Certificat d'Etude Primaire et Elémentaire (C.E.P.E.) en 1940. Il est recruté comme moniteur à l'école protestante de Bafoussam en 1941, l'année suivante, c'est-à-dire en 1942, il bénéficie d'une bourse de la Mission Presbytérienne américaine. Lorsqu'il intègre la prestigieuse Ecole Normale de Foulassi située à Sangmélina dans le Dja et Lobo, il obtient son diplôme d'instituteur en 1946. Le 17 Février 1946, il épouse sa camarade de promotion Ngapeth Biyong Marie Irène². En 1972 il épouse une deuxième femme nommée Anne Chuisseu qui déclare :

Ma rencontre avec Job-René Ngapeth s'est faite chez ma grande sœur mariée à Balengou dans la famille de Mba Tafou Ndoupo, elle fut l'épouse d'un des fils nommé Ntoucho Jacques. L'un des demi-frères de Ntoucho Jacques, le nommé papa Quézéta Pierre, était l'ami de papa Ngapeth Job-René. Comme papa Ngapeth Job-René désirait prendre une autre épouse, il amena une de ses belles-sœurs de Balengou chez nous, avant Carrefour Madagascar. Il se présenta et exprima son souhait de me prendre pour épouse. Après un an d'observation, nous nous sommes mariés officiellement le 28 décembre 1972 à la mairie de ville de Bangangté.³

1.2. Vie professionnelle

Dans un premier temps Job-René et son épouse Marie-Irène Ngapeth Biyong, enseignent les classes primaires à l'école de la Mission évangélique de Déido, mais en 1947, les deux

¹ A. Chuisseu, 70 ans, commerçante à yaoundé, deuxième femme de Job-René Ngapeth, Yaoundé, le 10 Juillet 2025.

² L. Angèle Léopoldine Ngapeth, 60 ans, fille de Job-René issue du premier noce, Douala, le 20 Mars 2025.

³ A. Chuisseu, 70 environ, Commerçante, à Yaoundé, deuxième femme de Job-René Ngapeth, Yaoundé, le 10 Juillet 2025.

démisionnent de l'école privée pour l'école publique. Ils y sont admis et affectés à Douala tour à tour à l'école principale de Déido, puis à l'école principale de New Bell jusqu'en 1959. En 1960, il est détaché de l'enseignement de base pour servir au cabinet du président de l'Assemblée Nationale du Cameroun. En 1961, il obtient une bourse l'Assistance Technique Française pour suivre un stage à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Paris⁴ et au Secrétariat Général du palais Bourbon (Assemblée Nationale française). Après l'obtention de son certificat de fin de stage, il rentre au Cameroun et est intégré comme administrateur d'Assemblées Parlementaires en 1963⁵. En 1964, il divorça de sa première épouse et dix années il prit en deuxième noce Madame Chuisseu Anne⁶. Après trente années de loyaux services à l'Assemblée Nationale Fédérale, il est élevé au grade de d'Officier de l'Ordre de la Valeur et fut admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1978. Aussi, de 1978 à 1994 il s'installa à Nkountou où il se convertit dans l'agriculture et l'élevage⁷. Il mourut le 4 Mars 2000 à l'hôpital de la caisse de Yaoundé. Quel est l'apport de Job-René Ngapeth dans la libération du Cameroun ? Y-a-t-il eu une continuité dans cet apport ou une rupture ?

2. L'apport de Job-René Ngapeth à la libération du Cameroun (1948-1956)

Après la deuxième guerre mondiale, la course à la libération nationale est quasi générale dans toute l'Afrique puisque des facteurs anticoloniaux sont mis sur pieds pour éradiquer la domination des puissances étrangères. Plusieurs formes de revendication ont été prises pour accéder à l'indépendance. Ainsi, de l'opinion mondiale jusqu'à l'utilisation de la diplomatie et de la violence (Mveng, 1985 : 181), tous les moyens étaient bons pour se libérer du joug colonial. Cette mise sur pied de différents moyens de libération nous fait parolier Deng Xioping qui, dans sa stratégie de recherche du model chinois propice à la croissance de l'économie déclare : « peu importe qu'un chat soit noir ou blanc, s'il attrape la souris c'est un bon chat »⁸. Pour accéder à l'indépendance, l'UPC, parti de Job-René Ngapeth utilisera tous les moyens sans exclure la violence. Ce faisant, du 20 au 30 mai 1955, La violence s'insère dans la vie politique camerounaise et on assiste à la « guerre cachée » ou encore à la guerre d'indépendance du Cameroun. Une série de confrontations oppose l'UPC organisé en groupe de combat aux forces de l'ordre et leurs acolytes. D'abord menée par l'UPC jusqu'en 1960 elle continuera jusqu'en 1971 sous forme de la guerre civile entre les upécistes et sympathisants retirés dans le maquis, et, les forces armées du nouvel Etat dirigé par Ahmadou Ahidjo. L'émeute de Mai 1955 conduit à des massacres tels le massacre d'Ekité, celui de Tombel, la bataille de la Sanaga-maritime⁹, la bataille en zone Ekang ; soit une estimation de près de 12000 morts. Pendant cette période de dur combat on note des actions palpables et positives de Job-René Ngapeth qui ont d'ailleurs commencé depuis son adhésion à l'UPC. Quelles sont ces actions de Job-René Ngapeth ?

2.1. La fonction de rédacteur adjoint au côté d'Abel Kingué

Peu avant la guerre d'indépendance, Job-René Ngapeth mène des actions palpables telle la rédaction du journal « la voix du Kamerun » au côté d'Abel Kingué.

⁴ Archives familiales de la famille Ngapeth.

⁵ A. Chuisseu, 70 ans, Commerçante, à Yaoundé, deuxième femme de Job-René Ngapeth, Yaoundé, le 10 Juillet 2025.

⁶ Ibid.

⁷ Archives privées de la famille Ngapeth.

⁸ Troisième président de la République Populaire de Chine (1978-1989), il est l'architecte en chef de la réforme et ouverture sur le plan économique.

⁹ Ce fut le foyer indépendantiste majeur, la population est regroupée dans des centres de regroupement militarisés et vit derrière des fils barbelés sous la surveillance de l'armée française.

Le journal « la voix du Kamerun » est l'un des premiers journaux à diffuser les idéaux de l'UPC. Créé 1951, il est un organe mensuel imprimé à Aulnay-sous-bois chez Solar (Um Nyobè, 1989 : 72) avec comme directeur gérant Abel Kingué assisté par Job-René Ngapeth. Ce journal a eu un impact considérable dans la lutte pour l'indépendance car il était un outil majeur de mobilisation et de conscientisation des populations camerounaises. Ce journal était donc un moyen essentiel pour communiquer les objectifs du parti, notamment la promotion d'une idéologie anticoloniale spécifique, bref, la diffusion des idéaux du parti politique. La conscientisation des masses s'est assurée en relayant les informations. Le journal a contribué à mobiliser les camerounais autour de la cause de l'indépendance. La « Voix du Kamerun » a été un levier majeur pour l'UPC afin de faire connaître ses revendications, de mobiliser les camerounais et de gagner le soutien populaire nécessaire à la lutte pour l'indépendance. Cette fonction de Job-René Ngapeth est noté par Marie-Irène Ngapeth Biyong lorsqu'elle déclare :

J'aperçois un groupe de militants venant de différents quartiers de Douala dont le secrétaire général de l'UPC précédé de mon époux. Ils s'installent autour de la grande table de notre modeste salle à manger qui sert en même temps de salon dans notre domicile de New-Bell, le but de la réunion : la mise en forme du prochain numéro de l'organe d'expression du mouvement : la voix du Kamerun. Installée dans un fauteuil placé en retrait et à demie ensommeillée, je suis par intermittence leurs interminables discussions portant sur le style, le fond et la portée politique des phrases. (Ngapeth Biyong, 2008 : 80).

L'importance de ce journal fut notée par Alain Assomo, dans un tableau dont voici la teneur :

Tabela 01 – Les principaux événements anticoloniaux relayés par quelques journaux dont la « Voix du Kamerun »

Manifestation liée à la réclamation de l'indépendance	Date	Couverture de ladite manifestation par <i>La voix du Cameroun</i>	Couverture de ladite manifestation par <i>Kamerun mon pays</i>
Le premier Congrès ordinaire de l'UPC	10-13 Avril 1950	X	Pas encore fondé
La conférence publique de l'UPC	12 Juillet 1951	Non	Pas encore fondé
La Première intervention de M. Um Nyobè à l'ONU	17 Décembre 1952	X	Pas encore fondé
La tournée du compte rendu du Secrétaire général de l'UPC	Janvier 1953	X	Pas encore fondé
La deuxième intervention du Secrétaire général de l'UPC à l'ONU	5 Décembre 1953	X	Pas encore fondé
Le premier congrès du Mouvement d'Union Nationale	9 Juin 1956	X	X
La prise de parole de l'UPC dissoute à l'ONU en 1956	Novembre 1956	X	X

Source : A. Assomo, « la presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendances : approche historique », mémoire de Master II en science de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II, 2010, p. 30.

Légende: X= événement effectivement relayé par le journal.

Au regard du tableau, on constate que le journal la « voix du Kamerun » fut le tout premier journal à relayer les informations de l'UPC. Nous pouvons palier Um Nyobè quand il déclare :

Sur le plan de la propagande, nous sommes la première section territoriale du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) à avoir lancé un journal par ses propres moyens (...) la voix du kamerun qui jouit par ailleurs d'une grande sympathie de tous les milieux africains et de quelques milieux non autochtones¹⁰

Certes, ce parti aura d'autres journaux tels « kamerun mon pays », « abolégué » (Ngapeth Biyong, 2008 : 80), mais ces derniers furent créés en 1956 quand le parti fut interdit. Tout au moins, les journaux détenus par les nationalistes dont la « voix du kamerun » ont affiché un réel intérêt à couvrir et à publier les principaux faits d'actualité liés aux revendications d'indépendance (Assomo, 2010 : 30). La fonction de rédacteur adjoint ne fut pas la seule fonction de Job-René au sein de l'UPC, on peut aussi noter la fonction de responsable du comité central et de base de l'UPC à Douala.

2.2. Fonction de responsable du comité central de New-Bell nord et du comité de base de Seven Djongo 1

Cette fonction de Job-René Ngapeth nous introduit dans la structure et le fonctionnement même de l'UPC. Aussi, Job-René était responsable de l'un des cinq comités centraux de l'UPC dont disposait Douala et, il avait à sa charge le comité central de New-Bell nord et assisté par Josué Mendo¹¹. En effet, Le comité central assurait la coordination des activités des comités de base, il était considéré comme le second maillon de la chaîne de l'organisation de l'UPC (Nken, 2010 : 246). Chaque comité central coordonnait les activités des comités de base de son ressort. Il jouait donc un rôle important dans l'organisation du mouvement national. Chaque direction devait périodiquement élaborer un programme de travail conforme aux événements et aux prévisions du parti. Il devait encourager ses membres à s'éduquer pour mieux lutter. La direction du comité central de New-Bell assuré par Job-René Ngapeth devait comme tous les autres comités centraux, maintenir les contacts permanents avec le comité de base de son ressort et contrôler le travail d'organisation desdits comités (Nken, 2010 : 246). Chaque comité central comme celui de New Bell nord dirigé par Job-René Ngapeth servait de courroie de transmission entre le bureau politique et la base, car, il retransmettait à ses comités de base, les directives du bureau Politique ou du comité directeur (Nken, 2010 : 300). Sur le plan financier, chaque comité central désignait une commission de contrôle financier, pour procéder à la vérification des caisses des comités de base de son ressort. En tant que l'un des responsables du comité central de New Bell nord, il avait le devoir de rendre périodiquement compte de ses activités à la direction du mouvement. Ces comités centraux de Douala regroupaient près de 24 comités de base.

En tant que responsable du comité de base de Seven Djongo1, Job-René Ngapeth avait des responsabilités à ce niveau de représentation du parti. Une responsabilité très délicate dans la mesure où, le comité de base était « l'édifice du parti nationaliste et la fondation de l'édifice du mouvement » (Nken, 2010 : 72), et l'article 6 du parti de préciser qu'il est l'organe le plus agissant. On peut donc parolier Ruben Um Nyobè dans le sens de l'importance du comité de base lorsqu'il qualifie ce comité de « boussole de l'UPC », de « vrai

¹⁰ CAOM, affaires politiques, carton 3336, dossier 1, « activités de l'UPC, 1948-1957 ».

¹¹ Ibid.

géant de l'UPC » (Um Nyobè, 1989 : 105). Job-René avait donc une tâche ardue dans la mesure où, en tant que l'un des responsables du comité de base comme celui de Seven Djongo 1, qui regroupait les adhérents de ce secteur, il devait s'assurer à ce que les mots d'ordre soient vulgariser, dénoncer tout ce qui était contraire à l'intérêt de la population camerounaise, aider les masses à se regrouper pour la réalisation des objectifs du parti. Son comité de base par son entremise devait donner à la masse les informations nécessaires sur les problèmes politiques, économiques et sociaux, permettre aussi à cette masse de s'organiser pour revendiquer et défendre les idéaux du parti. L'UPC en tant que parti de masse au sens de Maurice Duverger (1981 : 75), la priorité était donnée au respect des consignes des comités de base aux comités centraux etc. Aussi, Job-René Ngapeth assurait aussi l'éducation des militants de l'UPC.

2.3. Fonction d'éducation des militants et des cadres de l'UPC

La formation des militants de l'UPC était un objectif ultime pour le secrétaire général Ruben Um Nyobè. En tant que mouvement de masse, les leaders devaient amener cette masse à prendre conscience de leur situation de dominée, afin de savoir le rôle qui l'incombe dans la lutte de libération. De même, par cette éducation, l'UPC entendait sensibiliser et éduquer les camerounais par rapport à leur statut international et les enjeux de l'indépendance et de la réunification (Nken, 2010 : 325). Pour présider les structures de l'UPC il fallait un minimum d'éducation même des cadres, c'est dans cette mesure que l'UPC crée l'école des cadres¹² à Douala en Février 1955. Le secrétaire général de l'UPC avait un but ultime à atteindre avec ses militants, il explique l'objectif de la formation en ces termes : « L'éducation que vous avez reçue doit vous inculquer l'honnêteté politique et morale. L'honnêteté politique suppose que les militants et responsables suivent les mots d'ordre du mouvement et ne se laissent pas corrompre ou compromettre par les adversaires, les colonialistes ».¹³ L'UPC accordait donc une importance intellectuelle et technique à ses militants. (Kom, 2001 : 85).

Job-René Ngapeth fut l'un des formateurs, il dispensa les cours sur le « régime de mandat » et aussi : « l'organisation des Nations Unies » (Kom, 2001 : 85) le but de ces deux cours était d'apprendre aux camerounais les avantages du régime de mandat puis de tutelle, et ce que les camerounais pouvaient revendiquer en tant qu'un territoire placé sous la tutelle de l'ONU. Surtout que les enseignements sur les Organisations Internationales brossaient les fonctions et la prééminence de l'Organisation des Nations Unies sur les nations.

De même, les militants devaient acquérir des connaissances allant dans le sens de la démocratie, du respect de la hiérarchie, de la solidarité, du patriotisme et la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt individuel. (Moumié, 2006 : 70), en plus de ces fonctions Job-René a eu à tenir à un certain moment de sa vie, les caisses de l'UPC.

2.4. Job-René Ngapeth : Trésorier général de l'UPC

Job-René Ngapeth acquiert la trésorerie de l'UPC après le deuxième congrès de l'UPC tenu à Eséka en 1952. Il était accompagné dans cette lourde tâche par des adjoints tels Joseph Kamsi et Emile Kohn (Moumié, 2006 : 70). Comme toute autre association, le trésorier

¹² L'« école des cadres » formait deux promotions par an, le programme de cette école des cadres du parti nationaliste camerounais visait à inculquer les notions de démocratie et de citoyenneté aux jeunes camerounais. Les dirigeants upécistes entendaient renforcer les soubassements cognitifs des attitudes politiques de leurs partisans. L'enseignement avait mis un accent particulier sur l'actualité, les juridictions internationales, l'acquisition des connaissances pratiques et quotidiennes.

¹³ CAOM, Affaires Politiques, carton 3335, dossier 1.

est le garant de la gestion financière et veille à la bonne utilisation des fonds de l'association. Ses missions principales incluent la gestion des comptes, la tenue de la comptabilité, l'élaboration du budget prévisionnel, le suivi des dépenses et des recettes et la préparation du rapport financier annuel. Il est l'interlocuteur privilégié de la banque et participe à la rédaction des dossiers de demande de subvention. Il tient les livres de compte à jour et assure la comptabilité de l'association. Le trésorier est responsable des fautes de gestion et peut engager sa responsabilité civile, en cas de négligence (Larousse, 1856 : 246). Déjà en 1954, le président de l'UPC Roland Félix Moumié donnait la provenance des recettes de l'association, elles devaient donc provenir du placement des cartes, car, « tout adhérent de l'UPC devait acheter une carte d'adhésion définitive, et une carte de cotisation, montrant la fidélité de ce dernier » (Nken, 2010 : 245). Ces recettes devaient aussi provenir de la vente des journaux et des imprimés, des écharpes du parti, des casquettes, des tee-shirts, des effigies, des drapeaux, et autres gadgets au sigle de l'UPC. De ce fait, chaque membre inscrit était tenu de verser une cotisation d'un montant de 100 Francs CFA. Pour l'année 1955, les comités de base du Wouri (Douala) avaient enregistré 170 adhérents au 30 mars, un effectif non négligeable par rapport aux entrées financières. Les souscriptions nationales constituaient l'apport financier le plus important. Pour l'année 1953, elles avaient déjà atteint la somme de 700 000 Francs CFA au 15 juillet. Plusieurs personnalités appartenant à l'élite douala ou exerçant leur profession dans la ville, contribuaient à intervalles plus ou moins réguliers aux finances du mouvement. C'était le cas de Paul Soppo Priso, du docteur Bebey Eyidi, du médecin Tsoungui Mbete, Charles Masso, Simon Ebelle¹⁴ etc. D'autres ressources telles le transport, le commerce, les taxis renflouaient aussi les caisses de l'association. Quant aux dépenses, elles étaient constituées de la rémunération des personnels permanents, des frais de déplacements, du matériel de bureau et de propagande, de l'achat des journaux et des ouvrages internationaux. Job-René Ngapeth a été la vitrine financière de l'UPC à partir de 1952 jusqu'au maquis. Cependant son combat pour la libération du Cameroun va s'étendre aussi dans le domaine syndical car, syndicat et politique était intimement lié à cette période.

2.5. Le combat de Job-René Ngapeth pour la libération du Cameroun en tant que syndicaliste

Notons tout de même que les interventions de Job-René Ngapeth ne se limitait pas seulement dans le domaine politique, il se fit aussi entendre dans le domaine syndical¹⁵, car, syndicat et politique constituaient un même corps à cette période de décolonisation (Ngapeth Biyong, 2008 : 102). Job-René faisait donc partie d'une puissante association qui regroupait la majeure partie des fonctionnaires appelée Intersyndical des Fonctionnaires et des Cadres Locaux (ISFCL). (Ngapeth Biyong, 2008 : 105). En février - Mars 1955, le bureau exécutif de l'Intersyndical des Fonctionnaires des Cadres Locaux (ISFCL) dirigé par Job-René Ngapeth et Yemback avait lancé un mouvement de grève réclamant la revalorisation de leurs salaires indiciaires. L'inspecteur des affaires administratives Monsieur Régali¹⁶, chargé par le haut-commissaire Roland Pré, fut presque incapable de trouver une solution idoine à ce problème. On peut noter ce ressenti dans l'interpellation des chefs de division, des chefs des services par Roland Pré :

¹⁴ CAOM, affaires politiques, carton 1007, dossier 3.

¹⁵ Influencé par son cadre de vie et sa profession, il milite très tôt pour la défense des intérêts des travailleurs en intégrant d'abord la Confédération Générale des Travailleurs créée en 1944.

¹⁶ Circulaires n.° 36/CC et n.° 630/CF/CC du 10 Mars 1955

Je vous ai informé par diverses correspondances et en particulier, par les circulaires n.º 36/CC et n.º 630/CF/CC du 10 Mars 1955 des revendications formulées par les fonctionnaires des cadres locaux et du détail des positions prises de part et d'autre. J'avais chargé l'inspecteur des affaires administratives M. Régál de suivre plus spécialement cette affaire, j'avais chargé l'inspecteur des affaires administratives de maintenir le contact avec la délégation de l'ISFCL à Douala. De nombreux entretiens que ce fonctionnaire a eus avec ces délégués, je crois pouvoir conclure que, l'UPC, par le canal de la CGT s'est emparée des revendications professionnelles en cause, au profit de sa politique d'agitation systématique. En effet, la position de la délégation n'a été qu'en se raidissant, la CGT y introduisant ses éléments les plus décidés, pour finalement la faire diriger par deux agitateurs politiques communistes notoires : le postier Yemback et l'instituteur adjoint Ngapeth.¹⁷

Ces deux circulaires du haut- commissaire Roland Pré révèlent deux éléments fondamentaux à savoir le lien entre l'action syndicale et l'action politique. Ce mariage est noté par plusieurs écrivains tels Abel Eyinga (1991 : 57) et Léopold Moumé-Etia (1991 : 40) et même des organisations internationales. En effet, l'USCC créée en 1944¹⁸ fut le bras séculier de l'UPC (Kaptué, 1995 : 100), les messages de réconfort et de soutien de la Fédération Syndicale Mondiale à Jacques Ngom, lors d'une conférence tenue à Sofia en Bulgarie n'étaient pas anodins. Dans la résolution adoptée après la conférence on peut lire :

La huitième session du Conseil Général de la Fédération Syndicale Mondiale réunie à Sophia du 27 Septembre au 3 Octobre 1956, affirme au nom de ses 88 millions de membres, sa solidarité avec les travailleurs et le peuple du Kamerun en lutte pour l'unification et l'indépendance de leurs pays, pour leur revendications économiques et sociales, pour la défense des libertés syndicales et démocratiques, le Conseil Général de la Fédération Syndicale Mondiale se prononce pour une solution donnant satisfaction au peuple Kamerunais qui revendique l'unification et l'indépendance, revendication basée d'une part sur la légitime volonté des masses populaires qui veulent en finir avec le régime colonial et d'autres part sur le statut international des pays sous- tutelle des nations Unies dont bénéficie le Cameroun. Compte tenu de la situation qui existe sur le territoire depuis de sanglant coup de force colonialiste de Mai 1955, le Conseil Général de la Fédération Syndicale Mondiale appuie pleinement la demande des travailleurs et du peuple Kamerunais pour une amnistie totale envers ceux qui ont été les victimes de la répression depuis 1955 jusqu'à ce jour (Ngom, 1961 : 18).

La conférence est convoquée pour faire un point sur l'évolution syndicale de surcroit on parle de l'évolution politique du Cameroun et on encourage le leader Jacques Ngom et ses camarades à maintenir le cap jusqu'à l'acquisition de l'indépendance.

Aussi, Le second message véhiculé par les circulaires du haut- commissaire Roland Pré est la présence du nationaliste Job-René Ngapeth dans la lutte pour la libération du Cameroun sous la casquette syndicale.

2.6. Les actions de Job-René Ngapeth dans la mise sur pied du courant de l'Union Nationale et son impact sur la scène politique nationale

Progressivement, en mai 1955, la neuvième résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU relative à l'audition des pétitionnaires réconfortait la position des nationalistes dans leur lutte car elle déclare :

¹⁷ Circulaires n.º 36/CC et n.º 630/CF/CC du 10 Mars 1955.

¹⁸ 1944 marque une date de démarcation entre la période antérieure c'est-à-dire la période allemande quasiment nulle et celle postérieure caractérisée par un syndicalisme engagé.

... L'Assemblée Générale ...

1. Prend note des déclarations de ces pétitionnaires représentant des organisations des territoires sous tutelle du Cameroun sous administration française ;
2. Décide de transmettre au conseil de tutelle pour étude les déclarations desdits pétitionnaires.
3. Recommande au conseil :
 - a) De continuer d'accorder l'attention qui convient aux questions soulevées par les pétitionnaires ;
 - b) De charger sa prochaine mission de visite d'étudier ces questions ;
 - c) De faire un rapport à ce sujet à la dixième session de l'Assemblée Générale¹⁹.

Mais, ces nationalistes ne s'attendaient pas aux réactions diversives et répressives du gouvernement d'Edgar Faure, c'est ainsi que le 25 Mai tard dans la soirée, Félix Moumié et Ernest Ouandié apparemment démoralisés²⁰ par les événements se retirèrent avec Job-René Ngapeth dans la forêt et plus tard au Cameroun britannique (Ngapeth Biyong, 2008 : 225). Les deux premiers s'installèrent à Victoria tandis que Job s'installa à Tombel où résidait son oncle paternel²¹. C'est au Cameroun britannique qu'ils vont apprendre l'interdiction de l'UPC avec ses organes tels l'UDEDEC et le JDC par le décret du 13 juillet 1955 et un mandat d'arrêt lancé par le haut-commissaire contre eux (Um Nyobè, 1989 : 175). Dans le maquis, Job-René Ngapeth, faisant déjà parti du comité directeur de l'UPC, dirigeait le travail de l'UPC conformément aux décisions du congrès. C'est dans ce sens que Simon Nken rappelle dans sa thèse que ce comité était un organe chargé de diriger et de contrôler l'activité des représentants et la presse du mouvement (Nken, 2010 : 131). Le poste de trésorier général acquis depuis le dernier congrès de l'UPC à Eséka était aussi assuré.

Dans la zone anglaise, il bénéficia de l'hospitalité des partisans de la réunification du Cameroun britannique au Cameroun français tels que : John Ngu Foncha du Kamerun National Democratic party (KNDP), Ndeh Ntumazah de One Kamerun party (OK). Toutefois, devant le refus de la commission de l'ONU de recevoir les trois organisations nationalistes interdites au Cameroun français, il fut parmi ceux qui arborèrent devant cette commission des banderoles sur lesquels étaient inscrites des revendications telles l'indépendance immédiate et la réunification du Cameroun (Ngapeth, 2008 : 301). A cette occasion, de nouvelles vagues d'arrestations et de chasse à l'homme eurent lieu, Job s'enfuit alors au Nigéria où il passa une année²².

Toujours dans le Maquis, l'UPC avec ses membres influents dont Job-René Ngapeth, pense à la mise sur pied d'une Union nationale. C'est ainsi que le 12 Avril 1956, le secrétaire général de l'UPC lançait déjà l'appel à l'union de tous les camerounais. Cette union selon la visée du secrétaire général, était une ouverture à tous les camerounais de tout bord quel que soit l'obédience politique. C'est sous cette impulsion que M. Paul Soppo Priso crée le courant d'Union Nationale qui rencontre d'ailleurs l'adhésion de toutes les couches sociales et les principales obédiences politiques existantes au Cameroun. Ce courant d'Union Nationale créée par Paul Soppo Priso était la matérialisation d'une pensée des upécistes dont Job-René Ngapeth et les autres membres de l'UPC. Le soutien du secrétaire général de l'UPC Um Nyobè est transcrit dans ce message du 30 Septembre à Eséka :

¹⁹ Documents officiels de l'Assemblée Générale de l'ONU, document A/2680 supplément n.° 4.

²⁰ L'autorité française avait ouvert le feu sur les manifestants, au même moment les avions de chasse jetaient des projectiles sur les grandes artères de la ville de Douala, c'était la panique générale.

²¹ C. Djapa, 57 ans, chef de la communauté Badiangseu de Yaoundé, Yaoundé le 20 Septembre 2025.

²² Ibid, Yaoundé le 10 Mars 2025.

En effet, non seulement les trois mouvements prétendument dissous ont connu un essor dans la clandestinité, mais un grand mouvement de masse s'est formé dans le pays sous le nom du courant d'union nationale, auquel adhèrent toutes les couches du pays, dont la majorité des chefs traditionnels trouve un dernier appui (Um Nyobè, 1989 : 52).

Ruben Um Nyobè, invitait ses militants à adhérer à ce courant d'Union Nationale : « ...Nous devons redoubler d'efforts pour soutenir le courant d'union national » qu'il qualifiait de « magnifique mouvement populaire »²³. Ce faisant, le courant d'Union Nationale était la bienvenue dans le milieu nationaliste²⁴, il adopte le 9 Juin 1956 à Yaoundé une résolution à portée historique dont le plan fut adossé sur les grandes lignes du programme de l'UPC²⁵. Cette résolution stipule :

Considérant... lançons un vibrant appel à toutes les forces vivent du pays pour un courant d'union nationale, sans distinction d'idéologie politique, tribale, confessionnelle ou sociale afin que le pays tout entier s'élève contre :

Toute tentative de division et de diversions des kamerunais ;

Toute disposition de la loi-cadre au Kamerun ;

Tout intention tendant à consulter seul des élus ou l'Assemblée territoriale actuelle, pour le statut du Kamerun ;

Demandons :

Que l'unité du Kamerun soit sauvegardée et garantie ;

Que le problème du kamerunais sorte de l'impasse actuelle, soit par la constitution d'une assemblée kamerunaise élue au suffrage universel, expressément à cet effet. Demandons enfin qu'au préalable de toute résolution soit restaurée par une amnistie entière et totale, la libre expression démocratique de tous.

Reconnaissons cette résolution comme programme minimum, devant rencontrer l'adhésion de toutes les tendances. Engageons sous les kamerounais à lutter résolument pour son aboutissement²⁶.

Cette résolution eut un impact considérable sur la lutte pour l'indépendance, c'est ainsi qu'au début du mois de Juillet 1956, la population kamerounaise se leva contre l'adoption de la loi cadre Gaston Defferre du 23 Septembre 1956. La photo ci-dessous est lourde de signification.

Cette manifestation de la population camerounaise contre l'adoption de la loi cadre Gaston Defferre est la preuve de l'action d'une force coalisée des membres du courant de l'Union Nationale dont Job-René Ngapeth.

Ainsi, les actions palpables de Job-René Ngapeth avant et au début de la guerre d'indépendance reposent sur ses engagements au sein de la rédaction du journal « la voix du Cameroun », du comité central de Douala New-Bell nord, du comité de base de Seven Djongo I, de la formation des militants et des cadres de l'UPC, de sa lutte dans l'Inter Syndicat des Fonctionnaires et Cadres Locaux dont la bataille n'était guère différente de celle de l'UPC, garant des finances de l'association Job continuait à servir cette association même dans le maquis. A partir de 1956, il fut dans le maquis, l'un des penseurs de l'idéologie de l'union souhaitée dans le manifeste du secrétaire général de l'UPC du 12 Avril 1956

²³ CAOM, Affaire politique, carton 3348 dossier 1.

²⁴ Ainsi, l'Union nationale n'apparaissait plus comme un pis-aller. Au contraire, Um Nyobè y fondait d'importants espoirs, surtout que le mouvement lancé par Paul Soppo Priso mobilisait de plus en plus, au regard du succès populaire remporté par les réunions qu'il organisait : 2000 personnes à la réunion de Yaoundé le 9 juin 1956, 1500 à celle d'Edéa, le 16 juin, 2000 à Nkongsamba le 24 juin, 3000 personnes à Bafoussam, et 2000 personnes à Ebolowa le 29 juillet.

²⁵ « La presse du Cameroun » du 3 Septembre 1956.

²⁶ Ici le Docteur Tagny Mathieu et Ousmaou Mouissi, représentaient l'UPC au sein de cette Union Nationale pensée par des cadres tels Job Ngapeth.

et mise en application par Paul Soppo Priso, dans le cadre de la création du courant de l'Union Nationale. Ce courant de l'Union Nationale eut à partir du programme adopté le 9 Juin 1956, un grand impact sur la classe politique camerounaise notamment dans le rejet de la loi-cadre adoptée par l'Assemblée nationale française.

Cependant, à partir de septembre 1956, la crise notée au sein du parti nationaliste dissous et retiré dans le maquis, avait marqué un point de rupture des engagements de Job-René pour la lutte de libération du Cameroun.

Ilustração 01 – Manifestations contre l'adoption de la loi-cadre



Source : M.I Ngapeth Biyong (2008), *Cameroun : combats pour l'indépendance*. Paris : L'Harmattan, p. 224.

3. Rupture des actions de Job-René Ngapeth pour la guerre d'indépendance (1956-1960)

A partir de 1956, le parcours de Job-René est marqué par des polémiques, des débats et des critiques souvent en raison d'actions considérées comme éthiquement discutables, on note alors une rupture quant à sa contribution à la lutte pour l'indépendance. Ainsi, deux événements majeurs marquent cette rupture des actions de Job-René Ngapeth pour la libération du Cameroun, on a en l'occurrence sa position pour les élections de décembre 1956 et les calomnies lancées par le « trio de Kumba ».

3.1. La vision de Job-René par rapport aux élections de décembre 1956

Les élections de décembre 1956 allait dans le sens de l'application de la loi-cadre Gaston Defferre. En effet, cette loi adoptée le 23 Juin 1956 (Sédar Senghor, 1958 : 13-14) et promulguée le 24 Juin de la même année par l'Assemblée nationale française, fut une loi historique qui autorisait le gouvernement français à mettre en œuvre les réformes et, à prendre des mesures propres à assurer l'évolution du territoire relevant du ministre de la France d'outre-mer (Deltombe *et al.*, 2019 : 47). Elle fut adoptée par Gaston Déferre alors ministre français d'outre-mer et Felix Houphouët Boigny alors président de l'assemblée nationale de la Côte d'Ivoire et ministre délégué à la présidence du conseil de France (Deltombe, 2019 : 47). Ce fut un début officiel de la décolonisation qui répondait aux malaises constatés dans les

colonies notamment au Cameroun. Les réformes de cette loi-cadre étaient plus basées sur les institutions, elle avait dans sa feuille de route le conseil de gouvernement chargé de gérer les affaires du territoire, les communes rurales, l'institution du suffrage universel, la mise sur pied d'un collège unique.

C'est justement dans cette perspective que l'Assemblée Législative du Cameroun doit remplacer l'Assemblée Territoriale, et, les élections sont donc prévues le 23 Décembre 1956, les candidats peuvent se présenter en leur propre nom, les membres de l'UPC réincarné dans le Courant de l'Union Nationale et ceux qui sont dans le maquis sont contre les élections prévues en décembre, d'ailleurs la résolution du 9 Juin 1956 adopté par le courant de l'Union Nationale était contre la loi-cadre. Les upécistes réfugiés dans les brousses et au Cameroun britannique adoptèrent l'abstention, on peut lire leur intention dans ces phrases :

...Le peuple Kamerounais ne veut pas la Loi cadre. Il refuse ces élections, qui sont une application de la Loi cadre. Il ne votera pas...²⁷. Il se confirme de plus en plus que le gouvernement français ne comprend la nécessité de négocier que sous la contrainte de la force, de la révolte armée (..) Notre peuple sera capable de s'abstenir, non plus en pourcentage comme ce fut le cas le 2 janvier, mais en bloc lors des élections de la nouvelle Assemblée territoriale, car participer à ces élections, c'est accepter la Loi cadre, c'est voter pour l'intégration du Kamerun dans l'empire colonial français²⁸.

Ce refus de la loi-cadre soutenu dès le départ par Job-René fut progressivement remis en cause. Toutefois, les tueries et arrestations faites après la marche de protestation de juillet 1956 contre l'adoption de la loi-cadre et la situation togolaise²⁹ expliquaient en partie la position de ce nationaliste de longue date, qui souhaitait juste un changement de stratégie pour la suite de la lutte pour l'indépendance du Cameroun. Il rejoignait ainsi les idées des autres progressistes tels Paul Soppo Priso³⁰ et de Tagny Mathieu³¹ aussi favorables aux élections de Décembre 1956.

Quant à lui :

La présence des députés upécistes au sein de cette assemblée législative doit pouvoir nous conduire à composer une majorité du fait de notre maturité politique et ainsi, faire de cette assemblée une constituante et déclarer l'indépendance du Cameroun³².

Cette volonté de changement de stratégie est notée dans le manifeste du 1^{er} Mai 1957 donc il fut l'un des signataires : « ... Les militants upécistes et patriotes Kamerounais doivent se regrouper et poursuivre la lutte pour l'indépendance et la réunification en dehors des folles ambitions de la politique de malheur de Roland Félix Moumie... »³³.

²⁷ CAOM, affaires politiques, carton 3336, dossier 1.

²⁸ Ibid.

²⁹ De même, l'abstention des nationalistes togolais qui avait le même statut que le Cameroun, avait favorisé l'intégration de ce territoire dans l'Union Française.

³⁰ Déjà au congrès du courant de l'Union Nationale tenu le 28 Novembre 1956 à Ebolowa, considéré par l'administration coloniale comme l'UPC relocalisé, Paul Soppo Priso donnait son accord pour la participation des camerounais aux élections de Décembre 1956.

³¹ À l'issue d'une réunion regroupant une trentaine de militants de l'UPC, tenue au quartier Elig-Belibi à Yaoundé, une motion favorable à la participation aux élections territoriales fut adoptée. Celle-ci s'opposait par ailleurs au recours au terrorisme et à toute autre forme de violence. À l'issue de ces assises, la section UPC de Yaoundé envoya une délégation conduite par Mathieu Tagny auprès du bureau politique en exil à Kumba, pour plaider la cause de la participation aux élections. Mais le bureau politique resta sourd aux doléances de la section de Yaoundé.

³² Archives privées de la famille Ngapeth.

³³ CAOM, affaires politiques, carton 3322.

Cette folle ambition est de penser qu'on peut user éternellement la violence ou rester loin d'un système et pouvoir et le combattre, plus loin le réquisitoire de Tagny Mathieu au secrétaire de l'UPC Ruben Um Nyobè vient compléter les idées de Job-René Ngapeht dans cette volonté de changement de stratégie, ainsi, on peut lire :

Depuis un mois et demi, beaucoup de nos camarades ont obéi aveuglement aux mots d'ordre de la direction de l'UPC et se battent dans les conditions particulièrement difficiles. Actuellement, continuer toute action de violence, vouloir seulement se battre, c'est accepter le suicide. On ne se bat pas les mains vides, on n'oppose pas aux fusils des bâtons ou des coups de poing. Depuis le mois d'octobre, je suis revêtu avec beaucoup de nos camarades, à faire comprendre à la direction de l'UPC que vouloir lancer des militants sans armes contre le feu est un crime auquel nous ne pouvons pas souscrire. Cette position nous a coûté ce que vous savez tous : calomnies de toutes sortes, traître à la patrie, agents de diversion, exclusion de la J.D.C, de l'UDEFEC... même au dernier moment, menaces d'assassinat.³⁴

Cette vision de Job-René était de continuer une bataille à l'intérieur des institutions comme l'Assemblée nationale et non à l'extérieur, et, de changer les méthodes et la ligne politique basées sur la violence imposée par Roland Félix Moumié, Abel Kingué et Ernest Ouandié. Cette vision de Job-René Ngapeth avait trouvé un refus catégorique auprès du bureau politique de l'UPC retiré à Kumba³⁵ il fut exclu de l'UPC en cette fin d'année 1956³⁶. Ce refus de changement de stratégie pour la suite de la guerre ne fut pas le seul élément de rupture quant aux engagements de ce nationaliste de la première heure pour la libération du Cameroun. On note aussi le problème de détournement du capital financier de l'UPC.

3.2. Le problème de détournement du capital financier de l'UPC

De même, déjà dans le maquis, Job-René Ngapeth avait été accusé par le « trio de Kumba » d'avoir détourné les fonds de l'UPC. En effet, les trois dirigeants de l'UPC avaient écrit contre Le trésorier général de l'UPC. C'est pour cette raison que le secrétaire général de l'UPC avaient vivement demandé la mise sur pied d'une commission de contrôle. Paradoxalement, les trois dirigeants s'opposèrent catégoriquement, sans tenir compte de l'article 6 du statut de l'UPC qui stipule :

Tout membre déféré dans une juridiction quelconque a le droit de choisir parmi les membres de l'UPC, seulement un ou deux camarades qui peuvent témoigner son innocence. Toutefois, ces témoignages pourront être vérifiés surtout si les faits apportés en défense ne sont pas clairs. Il ne peut user de cette faculté pour donner débat à une forme dilatoire³⁷.

C'est ainsi que le comité directeur à la session de Kumba du 1^{er} au 4 Novembre 1956 se retourna contre le « trio de kumba » à ce sujet, une motion de protestation fut écrite par les membres du bureau directoire en ces termes :

³⁴ Le manifeste publié notamment dans la Presse du Cameroun en février 1957.

³⁵ Notamment Félix Roland Moumié président de l'UPC, Abel Kingué premier Vice-président et Ernest Ouandié deuxième vice-président ; après les émeutes de Mai 1955 ils se retirèrent au Cameroun Britannique précisément à Kumba, ils étaient communément appelés le « trio de Kumba ».

³⁶ ANOM, AFFPO 3336, dossier 2, études et suivi UPC.

³⁷ Article 6 du statut de l'UPC.

Considérant le climat de menace et d'intimidation qui a présidé à l'ouverture de la session le premier Novembre 1956, notamment la déclaration du vice-président Ernest Ouandié remplissant les fonctions de président de séance, déclaration par laquelle il a menacé de faire intervenir la police colonialiste britannique pour l'arrestation des membres du comité directeur et leur emprisonnement ; Considérant que la déclaration du vice-président Abel Kingué selon laquelle les agents de l'administration colonialiste se trouveraient dans la salle ayant pour mission de saboter la session du comité directeur... Par ces motifs, les signataires de la présente, protestent contre d'aussi grossières violations des statuts et la démocratie au sein du Mouvement national Kamerounais, demandent instamment aux camarades Moumié, Ouandié et Kingué de revenir sur leur attitude anti démocratique et de respecter les statuts de l'UPC afin que le comité Directeur de l'UPC puisse siéger valablement ; en cas de non satisfaction, déclinent toutes responsabilités et ne peuvent participer en conséquence aux travaux de la présente session (Ngapeth Biyong, 2008 : 225).

Cependant, malgré cette motion de protestation contre le « trio de Kumba », aucune initiative fut prise, c'est ainsi que les rumeurs de détournement des fonds continuaient de circuler (Ngapeth Biyong, 2008 : 225). Le « trio de Kumba » n'avait pris aucune initiative pour qu'un contrôle financier soit effectué à l'encontre du trésorier général élu par eux-mêmes.

Il va signer le manifeste du premier Mai 1957 pour le salut des forces kamerounaises, qui fut en quelque sorte un réquisitoire des dérives dictatoriales du « trio de kumba ». Dans cette situation désespérée, la mort du secrétaire général de l'UPC le 13 Septembre 1958 complexifie sa situation. C'est ainsi qu'en Octobre de la même année il se rendit à Douala où il avait été condamné par défaut par les juridictions de l'administration française, pour trouble à l'ordre public et rébellion. Défendu par l'avocat français Maître Garnier, il obtient un non-lieu. Le 24 Juin 1959³⁸, il est victime d'un attentat à Douala au cours duquel il est atteint par trois balles, une balle avait traversé la cuisse, une autre était passée par le dos et avait détruit un rein, et la troisième était restée logée dans son corps³⁹. Après des soins dans les hôpitaux de Douala et de Yaoundé il se rétablit en 1960 mais avec un seul rein. Il trouva grâce à son ami Tagny Mathieu de quoi nourrir sa famille à l'Assemblée Nationale camerounaise. Il mourut en 2000 à l'Hôpital de la Caisse de Yaoundé.

Conclusion

Il était question de présenter le parcours de Job-René Ngapeth et son apport dans la lutte de libération pour l'indépendance du Cameroun, il ressort au regard de ce qui précède que Job-René Ngapeth a été un nationaliste de première heure à travers ses engagements au sein de l'UPC et même de son syndicat. Que ce soit au sein de l'UPC ou du syndicat, Job-René Ngapeth avait occupé des fonctions lui permettant de drainer les idéaux de la lutte anticolonialiste. Etant responsable du comité central de l'UPC de New Bell nord, du comité de base de Seven Djongo 1, participant à la mise sur pied du journal de l'UPC « la voix du Cameroun » et de l'union nationale implémentée par Paul Soppo Priso après l'interdiction de l'UPC en 1955, trésorier général de l'UPC de 1952 jusqu'au maquis, Job-René Ngapeth était aussi un porte étendard de l'UPC. Cependant, sa proposition de changement de stratégie de lutte en 1956 et les accusations de détournement des fonds de l'association l'amènent à stopper les actions en 1960. Ainsi, pour dépoussiérer l'histoire

³⁸ A. Chuisseu, 70 ans, Commerçante et deuxième femme de Job-René Ngapeth, Yaoundé le 10 Juillet 2025.

³⁹ Ibid.

du nationalisme camerounais, il est judicieux de prendre en compte tous les actes posés par ceux qui ont porté haut le nationalisme camerounais quel que soit leur obédience politique ou stratégie de lutte.

Références bibliographiques

- Anderson, Benedict (1996), *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte, 212 p.
- Assomo, Alain (2010), « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendances : approche historique », mémoire de Master II en science de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II.
- Ateba Yene, Théodore (1985), *Le Cameroun : Mémoire d'un colonisé*. Paris : L'Harmattan, 160 p.
- Bayart, Jean François (1985), « L'énonciation du politique » *Modes populaire d'actions politique*, N.º 4.
- Chaffard, Georges (1965), *Les carnets secrets de la décolonisation*, tome 1 et 2. Paris : Calman-Levy, (tome 1), 349 p.
- Comarin, E., « Ernest Ouandie (1992), un nationaliste intransigeant », in *Le Messager* N.º 244 du 16 Janvier 1992, pp. 8-9.
- Duverger, Maurice (1981), *Les partis politiques*. Paris : Edition Seuil, 582 p.
- Eyinga, Abel (1991), *UPC une révolution manquée ?* Paris : Edition Chaka, 191 p.
- Gellner, Ernest (1989), *Nations et nationalisme*. Paris : Payot, 208 p.
- Hobsbawm, Eric (2001), *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*. Paris : Gaillimard, 371 p.
- Kangulieu Tchouake, Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest (1955-1971). Contribution à la connaissance du nationalisme camerounais*. Yaoundé : Ed. Saint-Siro, 213 p.
- Kaptué, Léon (1988), *l'expérience syndicale au Cameroun des origines en 1960*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université de Yaoundé.
- Kom, David (2001), *L'émancipation du Cameroun : Un Upéciste témoigne*. Paris : L'Harmattan, 254 p.
- Larousse, Pierre (1856), *Dictionnaire Larousse*. Paris : Edition Larousse et Boyer, 714 p.
- Moume-Etia, Léopold (1991), *Cameroun : Les années ardentes aux origines de la vie syndicale et politique*. Paris : Japress, 128 p.
- Moumié, Marthe (2006), *Victime du colonialisme français, mon mari Félix Moumié*. Paris : Ed Dubois, 175 p.
- Mveng, Engelberg (1985), *L'histoire du Cameroun : Tome II*. Yaoundé : CEPER.
- Ngapeth Biyong, Marie-Irène (2008), *Cameroun : combats pour l'indépendance*. Paris : L' Harmattan, 520 p.
- Ngom, Jacques (1961), *La lutte des travailleurs et du peuple Kamerounais pour les revendications économiques et sociales, pour l'indépendance et l'unification, années 1955-1957*. Paris : Imprimerie centrale de la presse.
- Nkangue Ewane, Fabien (2000), *Défi aux africains du III^{ème} millénaire*. Yaoundé : Edition Clé, 384 p.
- Nken, Simon (2010), *L'UPC de la solidarité idéologique à la division stratégique 1948-1962 : Essai d'Analyse Historique*. Paris : Edition Anibwe.
- Noiriel, Gerard (2005), *Immigration, antisémitisme et racisme en France : (XIX –XX e siècle) Discours publics, humiliations privées*. Paris : Fayard, 342 p.
- Nsoe Medji, Materne (1995), *Le mouvement syndical camerounais et le pouvoir colonial 1944-1956*, mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale Supérieure.
- Richard, Joseph (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*. Paris : Karthala, 414 p.

Sedar Senghor, Leopold (1958), « Indépendance ou Fédération », France Observateur, n.º 404 du 6 Juin, p. 13-14.

Sonnè, Wang (1992), « Ernest Ouandié, le parcours d'un enseignant engagé » le Messager n.º 244 du 16 Janvier 1992, p. 9.

Um Nyobè, Ruben (1989), *Ecrits sous maquis*. Paris : l'Harmatan, 295 p.

——— (1984), *Le problème national Kamerounais, présenté par J.A.Mbembe*. Paris : L'Harmatan, 443 p.

Sources orales

Noms et prénoms	Âges	Professions	Date et lieu de l'interview
Chuisseu Anne	70 ans	Commerçante, deuxième femme de Job-René Ngapeth	Le 10 Juillet 2025 à Yaoundé
Djapa Calvin	57 ans	Homme d'affaires et chef de la communauté Bandiangseu de Yaoundé	20 Septembre 2025
Ngapeth Angèle Léopoldine	59 ans	Enseignante	Le 20 Mars 2024 à Douala
Yatchounkeu Marie	80 ans	Enseignante retraitée	Le 20 Septembre 2025 à Bafoussam

Archives

« La presse du Cameroun » du 3 Septembre 1956.

ANOM, AFFPO 3336, dossier 2, études et suivi UPC.

Archives privées de la famille Ngapeth.

CAOM, Affaire politique, carton 3348 dossier 1.

CAOM, Affaires politiques, carton 3322.

CAOM, Affaires politiques, carton 3335, dossier 1 et 2.

CAOM, Affaires politiques, carton 3336, dossier 1, « activités de l'UPC », 1948-1957.

CAOM, Affaires politiques, carton 3336, dossier 1.

CAOM, Affaires politiques, carton 3335, dossier1.

Circulaires n.º 36/CC et n.º 630/CF/CC du 10 Mars 1955.

Documents officiels de l'Assemblée Générale de l'ONU, document A/2680 supplément n.º 4.